



F.O. ne sera pas signataire des accords « égalité Homme/Femme » & « tutorat » de SANOFI chimie

Les principales raisons qui nous ont conduits à ne pas être signataire de ces deux accords sont les suivants :

Pour le tutorat, l'accord ne précise pas l'obligation, pour le tuteur, d'être en C.D.I.. L'absence de reconnaissance de la fonction tutorale que ce soit au niveau financier que de classification est encore moins compréhensible que le futur tuteur sera évalué sur son rôle de formateur en plus de son évaluation classique.

Pour l'égalité H/F c'est essentiellement le manque de moyen qui entraine notre non-signature. Nous avons demandé que les commissions égalité Homme/Femme de chaque site ait une importance accrue et ne soit pas seulement des organes consultatifs. Nous voulions également que la procédure de détection, de comparaison et de correction pour les cas individuel soit clairement définie et non pas laissée à l'appréciation locale. Chaque salarié aurait pu se voir proposer un panel pour comparaison.

